



# MÉDRÉ'ACT

Site internet : [www.cmontauban-de-bretagne.fr/medreac](http://www.cmontauban-de-bretagne.fr/medreac)

Décembre 2010 N° 27

Au vingt de Noël, les jours rallongent d'un pas d'hirondelle



## Act'Municipale

**PLU** Une réunion publique d'information aura lieu  
**le mercredi 1er décembre à 20h00** à la salle des fêtes de Médréac.

### INSCRIPTION LISTE ELECTORALE

Vous avez 18 ans avant le 1<sup>er</sup> mars 2011, vous êtes nouvellement domicilié à Médréac ou vous avez une modification d'adresse à effectuer sur votre carte électorale. Pensez à vous inscrire sur la liste électorale à la mairie avant le 31 décembre 2010. Présentez vous muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

### MEDIATHEQUE

L'exposition "**Rome, ballade littéraire**" sera à la Médiathèque jusqu'au 22 Décembre avec un grand choix de livres, documents et de DVD d'auteurs italiens contemporains. Les emprunts doivent être rapportés le 22 Décembre au plus tard.

**Le Prix Ados** est désormais disponible avec ses 10 titres et les tomes de 2 séries. **ainsi que les romans adultes de la rentrée littéraire.**

**Un fonds sur le thème de Noël** est empruntable début Décembre.  
**Nous vous informons que la Médiathèque sera fermée pendant les fêtes du jeudi 23 Décembre au Samedi 1er Janvier 2011. Réouverture le 4 Janvier 2011.**

**Par anticipation, nous vous souhaitons à tous de bonnes fêtes de fin d'année.**

MAIRIE ☎ : 02.99.07.23.20

Email:

[mairie.de.medreac@wanadoo.fr](mailto:mairie.de.medreac@wanadoo.fr)

Lundi	9h—12h	15h—17h
Mardi	9h—12h	Fermé
Mercredi	9h—12h	15h—17 h
Jeudi	9h—12h	15h—17h
Vendredi	9h—12h	Fermé
Samedi	9h—11h30	

*Réunion du conseil municipal  
le 1<sup>er</sup> lundi de chaque mois à 20 h*

### HORAIRES MEDIATHEQUE

- mardi de 16 H 30 à 18 H30
  - mercredi de 10 H 30 à 12 H 30  
et de 14 H30 à 16 h 30
  - vendredi de 16 h 30 à 18 H 30
  - samedi de 10 H à 12 H 30
- ☎ 02.99.07.32.02  
[Bibliotheque.medreac@orange.fr](mailto:Bibliotheque.medreac@orange.fr)

## Act'agenda

### ☞ Samedi 4 décembre et dimanche 5 décembre TELETHON

Animation toute la journée à la salle des sports de 10 h à 18 heures.

L'après-midi : à la gare pétanque, Espace centre de loisirs : Belote/tarot

Salle des fêtes : Après-midi chansons de 15 h à 18 h avec Hervé PATTIER

Le soir : À la salle des fêtes soirée Cabaret, entrée gratuite

Toute la journée vente d'objets réalisés par l'association loisirs créatifs.

Le dimanche : Randonnée pédestre sur la commune, départ de la salle des fêtes à 9 heures

L'après-midi à 14 h 30 : **Grand spectacle de Magie avec Olivier LEFRANC**

Entrée 10 € pour les adultes, 5 € pour les enfants de 8 -12 ans avec tombola incluse. Billets en vente à la mairie ou auprès de Loïc Massard.

☞ **Vendredi 10 décembre** Assemblée générale du comité des fêtes 20h30 salle des associations.

☞ **Dimanche 12 décembre** Arbre de Noël de l'école St Joseph à 14 heures à la salle des fêtes.

☞ **Vendredi 17 décembre** Audition de Noël salle des fêtes 20h30 Ecole de musique

☞ **Vendredi 17 décembre** Tournoi de football en salle à 19 heures salle des sports.

☞ **Samedi 18 décembre** : Journée porte ouverte à la communauté de communes

Accueil visiteurs 10h/12h ou 14h/17h, 17h45 spectacle sons et lumières

☞ **Dimanche 19 décembre** Coquelicot au pays des contes spectacle gratuit pour enfants à 16 heures à la salles des fêtes. Organisation : Municipalité, comité des fêtes.

## Act'municipale

### CONSEIL DU 15 NOVEMBRE

#### Maîtrise d'œuvre pour l'extension de l'école publique

Le conseil retient à l'unanimité l'offre proposée par l'atelier d'architecture Gautier-Guilloux basée sur une rémunération de 9.25% sur une enveloppe prévisionnelle de travaux de 170 000 €.

#### Maitrise d'œuvre pour le programme de voirie 2010/2011

Le conseil retient à l'unanimité l'offre proposée par ATEC Ouest basée sur une rémunération de 5.95% sur une enveloppe prévisionnelle de travaux de 200 000 €.

#### Contrat enfance et jeunesse 2010.2013

Le conseil décide à l'unanimité d'être cosignataire du contrat enfance et jeunesse proposé par la CAF sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Montauban. Pour la commune ce contrat concerne l'accueil de loisirs géré par l'association CSF.

#### Travaux salle des sports

Le conseil décide de réaliser une séparation entre l'air de jeux et la zone des spectateurs et d'acquérir les matériaux pour un montant de 4711.73 € HT.

#### Assainissement collectif

Le conseil fixe les tarifs 2011 de la redevance assainissement comme suit :

Part fixe abonnement annuel : 26 €, Part proportionnelle Le m3 : 2.10 €

#### Approbation du rapport sur l'eau

Le conseil adopte le rapport sur le prix et la qualité de l'eau du service public d'alimentation en eau potable de Montauban-St Méen. Médréac compte 827 abonnés à ce service. Le prix moyen d'un m3 d'eau s'établit à 2.51 €/ m3 pour une consommation de 120 m3 soit une variation de + 2.67 %.

Ce rapport est consultable en mairie.

## Act'USM

### Football

Terrain d'honneur

#### 05 Décembre

District 5 15h

Médréac B - Monterfil Treffendel 4

#### 12 Décembre

District 3 15h

Médréac A - Montfort B

#### 17 Décembre

Tournoi en salle

19 heures salle des sports

#### Contact :

Gilles Gautier

02.99.07.28.32

06.89.27.87.82

Gillesgautier@sfr.fr

### Basket

#### 11 Décembre

14 h Poussines c/ Monterfil

15 h Benjamins c/ Gevezé

16 h Minimes c/ Betton

19 h Séniors A c/ Louvigné

21 h Séniors B c/ Meillac-Pléugeuneuc

#### Contact :

André Piedvache

02.99.07.36.06



### Tennis de table

Salle polyvalente Quédillac

#### Contact :

Michel Dartois :  
02.99.07.34.61

Site internet :

<http://UPMQ.free.fr>

### Rollers

Entraînements :

Lundi 19h à 21h30

Vendredi 18h à 20h30

#### Contact :

Carlos Pocinho

06.84.38.32.06

NUMEROS D'URGENCE SAMU 15 POLICE 17 POMPIERS 18 et 112 d'un portable

Centre Anti-poisons Rennes : 02.99.59.22.22

Permanence à la mairie : Mme DAUGAN Conseillère Générale : jeudi 6 janvier de 14 h à 15 h

## La collecte de vos déchets, des changements en 2011

Le SMICTOM Centre Ouest assure la collecte et le traitement des ordures ménagères et des déchets recyclables sur 65 communes. Les élus du Syndicat viennent d'apporter des modifications au service actuel de collecte, tant pour améliorer le service que pour en réduire les coûts. A ce jour, l'usager paie le ramassage des ordures, soit au titre de la taxe foncière, soit au titre de la Re devance. En effet, le choix de financement appartient à chaque Communauté de communes qui a la compétence collecte et traitement. A brève échéance, chacun paiera en fonction de ce qu'il donne à ramasser. Ce système plus équitable ne va pas sans bouleverser nos habitudes.

**Au cours des 4 premiers mois de l'année 2011**, chaque foyer recevra la visite d'un ambassadeur du tri. Cette personne aura plusieurs missions :

- compléter un questionnaire qui permettra d'identifier chaque foyer et connaître les éléments nécessaires à la facturation du service,
- contrôler le volume des bacs en place et identifier le bac vert présent par la mise en place d'une puce électronique,
- rappeler, expliquer les consignes en matière de tri des emballages et des papiers.

Les usagers habitant en zone rurale sont également concernés. Un ambassadeur du tri passera dans chaque famille qui se verra remettre 2 bacs individuels, un bac vert avec une puce électronique et un bac jaune.



### **A compter du 20 avril 2011**

**La collecte sélective des emballages et des papiers sera réalisée à proximité du domicile à l'aide d'un bac jaune individuel**, aussi bien dans les bourgs que dans les zones rurales. Les bacs collectifs disposés en campagne disparaîtront progressivement.

**Les papiers recyclables seront déposés dans le bac jaune** et mélangés avec les emballages recyclables.

Plus besoin du petit bac bleu pour les papiers.

Si vous en êtes équipé, il restera à votre disposition si vous le souhaitez.



**Les bacs jaunes seront collectés toutes les 2 semaines** sur l'ensemble du territoire.

### **A partir de janvier 2012**

Pour les foyers résidant en campagne, le bac vert individuel dédié aux ordures ménagères non recyclables sera mis progressivement à disposition. Il ne sera utilisable qu'en janvier 2012. A compter de cette période, il appartiendra à chaque famille de gérer le meilleur emploi de son bac personnel identifié par une puce. Gérer, c'est-à-dire amener son bac dans un lieu de regroupement, sachant que la facturation ne portera pas sur le poids des ordures mais au nombre de fois où le bac sera présenté au ramassage collectif. Avec ces nouvelles dispositions l'usager comprendra le lien qui existe entre la quantité de déchets qu'il a produite et sa facture.

Le principe du nouveau système est acté par les élus, il leur reste à définir les modalités du ramassage, le nombre de points de regroupements, mais d'ores et déjà une page se tourne. Chaque usager, par foyer, devient individuellement responsable du volume de déchets qu'il donne à traiter.

N'hésitez pas à interroger les services du SMICTOM au 02 99 09 57 26, ou consulter son nouveau site Internet :

**<http://www.smictom-centreouest35.fr/>**

Sur ce site, vous trouverez tout ce que vous devez savoir sur la collecte, le tri, le recyclage, la réduction des déchets et les services du SMICTOM.

## Act' Pratique

### Vers une AMAP à Montauban de Bretagne

Mercredi 27 octobre, une trentaine de personnes s'est réunie autour d'un projet d'AMAP à Montauban. Cette « Association de Maintien d'une Agriculture Paysanne » est avant tout une association de consommateurs désireux de soutenir un producteur et de s'approvisionner de façon locale. Le producteur s'engage vis-à-vis de l'association à fournir chaque semaine des produits de qualité. Michel Chabuel, responsable des AMAP d'Armorique a expliqué le concept. C'est une forme de distribution très répandue au Japon par exemple, aux Etats-Unis. En France, la première AMAP est apparue en 2001. Aujourd'hui le département d'Ille et Vilaine en comptabilise une trentaine. Cette fois, un futur maraîcher bio a proposé au groupe de personnes présentes de réfléchir ensemble sur ces nouveaux modes de commercialisation. L'assemblée était très intéressée pour démarrer le projet et constituer une association. Sur Montauban, le groupe de réflexion va se poursuivre cet hiver, en même temps que Christophe Régeard installera ses tunnels sur la commune de Quédillac et débutera la production. **Les premiers paniers seront livrés à partir du mois de mai 2011.**

Les personnes intéressées par un panier de légumes, ou qui prennent des renseignements peuvent toujours se joindre. L'association est en voie de constitution et va chercher un nom, un lieu de distribution, ces différents éléments qui feront que les consommateurs seront très informés du circuit de leurs produits.

#### **Contacts :**

Christophe Régeard : 02.99.45.23.90 Port : 06 04 05 56 82 [christophe.regeard@voila.fr](mailto:christophe.regeard@voila.fr)

Autres infos : sur le site des AMAP

### Lutte collective contre les pigeons d'origine domestique dans les bâtiments d'élevage

Fiche d'inscription individuelle disponible en mairie à retourner dans les meilleurs délais à FEVILDEC.

### Grippe saisonnière 2010/2011 : je me vaccine, je me protège !

Chaque année, l'Assurance Maladie invite les personnes âgées de plus de 65 ans et certains malades chroniques à se faire vacciner **gratuitement** contre la grippe.

La grippe saisonnière n'est pas un simple rhume, elle provoque encore des décès chaque année. Il faut compter environ 15 jours pour que le vaccin soit efficace. Plus tôt vous vous vaccinerez et plus vite vous vous mettrez à l'abri !

La vaccination est à renouveler chaque année.

La prise en charge à 100 % du vaccin pour les personnes âgées de plus de 65 ans et certains malades chroniques est valable jusqu'au 31 janvier 2011.

*Toutes les infos sur [www.ameli-sante.fr](http://www.ameli-sante.fr) ou au **3646** (prix d'un appel local depuis un poste fixe)*

### Déménagement des services jeunesse et du Point Accueil emploi

A partir du 2 décembre 2010, les services PAE et Jeunesse, situés impasse du Stade Délisse, vont rejoindre les autres services de la Communauté de Communes **au Manoir de la Ville Cottarel** à Montauban. Le déménagement ayant lieu du 29 novembre au 1 décembre inclus, les bureaux seront fermés pendant cette période. **Réouverture le 2 décembre 2010.**

Nouvelle adresse : 46, rue de Saint Malo – CS 90100 35360 Montauban de Bretagne.

Les numéros de téléphone restent les mêmes à savoir : 02 99 06 53 22 pour le PAE et 02 99 06 64 50 pour le Service Jeunesse.



**Votre CAF change de numéro de téléphone  
Désormais , pour la joindre , composez le 0810 25 35 10**